



Le 1^{er} novembre 2018

Bureau du Sénateur René Cormier
a/s de Sylvain Bérubé
Pièce 331, édifice de l'Est
111 rue Wellington
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0A4

Monsieur le Président, chers sénateurs et sénatrices,

Le 26 octobre dernier, j'ai eu l'honneur de comparaître devant vous afin de vous présenter notre mémoire concernant la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* du Canada.

Au cours de ma présentation, le sénateur Cormier m'a demandé d'expliquer pour quelles raisons l'article 16.1 de la *Charte* devrait être inclus dans la *Llo* du Canada.

Ma réponse a surtout porté sur l'importance symbolique qu'un tel principe constitutionnel soit repris dans la *Llo* du Canada. Toutefois, il ne s'agit que d'un aspect de la question. En fait, comme nous le mentionnons dans notre mémoire (voir les paragraphes 47 à 56), l'intégration de l'article 16.1 à la *Llo* du Canada doit ultimement servir à appuyer son application concrète, et ce, par des articles de loi spécifiques à notre province. Ces articles serviront à orienter au quotidien le travail des fonctionnaires dans la planification et la prestation de programmes et de services liés aux langues officielles et destinés aux Néo-Brunswickois. En d'autres termes, l'intégration de l'article 16.1 à la *Llo* du Canada doit servir à mettre en application le principe d'égalité entre nos deux communautés linguistiques. Dans notre mémoire, nous donnons quelques exemples, dont les politiques et pratiques en matière d'immigration. Ainsi, nous croyons que la *Llo* du Canada devrait renfermer des dispositions destinées à maintenir l'équilibre linguistique de notre province, et ce, en conformité avec l'article 16.1.

Vous aurez donc compris que ma réponse était partielle et que notre position dépasse largement le caractère symbolique de cet article et vise en fait à nous faire progresser vers ce noble objectif d'égalité.

J'espère que ces précisions vous seront utiles.

En terminant, je vous remercie à nouveau de m'avoir permis de vous présenter notre position lors de votre passage à Moncton.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, chers sénateurs et sénatrices, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel A. Carrier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel A. Carrier, Q.C.
Commissioner of Official Languages for New Brunswick